



Envoyé en préfecture le 18/04/2023
 Reçu en préfecture le 18/04/2023
 Publié le
 ID : 059-215901604-20230413-13042023DELIB21-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 47

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
 Présents : 23
 Absents excusés : 4
 Procurations : 04
 Absents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27
 Pour : 27
 Contre : 00
 Abstentions : 00

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation
06 avril 2023

OBJET : Médiathèque municipale Grille tarifaire sorties culturelles hors des murs

Le Maire,
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Par délibération du 17 Mai 2022, le Conseil Municipal avait approuvé la perception d'une participation forfaitaire de 5 € pour les adultes participant aux sorties culturelles hors des murs organisées par le service « Culture » de la Médiathèque, les enfants bénéficiant d'une gratuité.

L'année dernière, il s'agissait d'une sortie en bus au Forum de Bavay, dont le coût par personne était de 10 €.

Cette année, le service « Culture » souhaite organiser une sortie le 6 Mai, au Château de Beloel (Belgique), à l'occasion du concours des amaryllis, et le montant par personne serait de 19 €, comprenant le transport et l'entrée (tarif majoré dans le cadre du concours).

Pour faciliter l'organisation de ces sorties, dont le coût varie en fonction de la distance kilométrique et du prix des visites, et pour gérer en amont les inscriptions et les règlements, il apparaît opportun de fixer une participation modulée selon le coût de revient total de la sortie par personne.

La grille tarifaire suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

Coût de la sortie/personne	Participation « Adultes »	Enfants (6-12 ans)	Extérieurs
Jusque 10 €	5 €	Gratuit	Egal au coût réel
Jusque 15 €	10 €	5 €	Egal au coût réel
Jusque 20 €	15 €	10 €	Egal au coût réel
Jusque 25 €	20 €	15 €	Egal au coût réel
Jusque 30 €	25 €	20 €	Egal au coût réel
Jusque 35 €	30 €	25 €	Egal au coût réel

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture le :
18 AVR. 2023

Affichage le :
18 AVR. 2023

Le Maire,

 Philippe GOLINVAL

Le Secrétaire de séance

 Geoffrey WALLOT

Accepté à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix).

Les participations seront encaissées via la régie n° 044 « Culture ».



Pour extrait certifié conforme.
 Fait à CRESPIN, le 13 avril 2023
 Le Maire,

 Philippe GOLINVAL